

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 05 octobre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9

L'an deux mille vingt-six, le 05 octobre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de La Couyère, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil à l'étage, sous la Présidence de Madame Jacqueline SOLLIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/09/2026

Présents : Mme SOLLIER Jacqueline, M. LUCAS Antoine, Mme ALIX Céline, M. LUNEL Arsène, M. FILÂTRE Alain, M. HEUDIARD Bruno, Mme DAMON Solenne, Mme LEMOINE Julie, M. HALLET Jérôme
Absentes excusées : Mme ROUAZE Tamara, Mme COGNERAS Aurélie
Secrétaire : M. HALLET Jérôme

VALIDATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 SEPTEMBRE 2026 :

Conformément à la loi n° 2019-1461 du 27/12/2019 « Engagement et proximité », l'ordonnance et le décret d'application du 07/10/2021 parus au JO du 09/10/2021, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur la validation du procès-verbal de la séance précédente.

Madame le Maire soumet alors au Conseil l'arrêt du Procès-verbal de la réunion précédente du 07 septembre 2026.

Suite à cette présentation, le procès-verbal, tel que présenté est adopté, sans modification, à l'unanimité. Il est donc réputé arrêté en date du 05 octobre 2026.

Le procès-verbal ainsi arrêté sera diffusé dans les 8 jours suivant la présente séance du Conseil Municipal.

Le Maire,
Jacqueline SOLLIER